

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/08/2024 - B2024/010105 - 2022 B 00328 - 910 468 826 - A KA NICOS

Désignation de l'entreprise		SARL A KA NICOS		27 Avenue CASTELLANE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		66660 PORT VENDRES		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		9 1 0 4 6 8 8 2 6 0 0 0 1 1		Durée de l'exercice précédent *		10	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	38 000	012		38 000	38 000
		014	9 747	016	2 923	6 824	8 773
	Immobilisations corporelles*	028	18 464	030	3 735	14 730	6 103
	Immobilisations financières* (1)	040	2 550	042		2 550	2 550
	Total I (5)	044	68 761	048	6 658	62 104	55 426
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	2 000	052		2 000
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	10 361	070		10 361	5 707
		072	2 092	074		2 092	1 746
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	26 054	086		26 054	7 903
	Charges constatées d'avance *	092		094			240
	Total II	096	40 508	098		40 508	17 397
	Total général (I + II)	110	109 269	112	6 658	102 611	72 823
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		200		200	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		200			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		3 325			
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		28 241		3 525	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		31 966		3 725		
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		53 411		52 938	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 447		7 555	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		6 613		1 587	
	Comptes courants d'associés	173		5 173		7 015	
	Autres dettes	175				2	
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		70 645		69 097		
Total général (I + II + III)				180		102 611	
						72 823	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2 550	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 231	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")			
Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		SARL A KA NICOS 31122023	
K	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SARL A KA NICOS		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214		
			217	218	150 940	
					59 776	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	3 750	
Autres produits			230	5	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	154 696	59 777
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	64 793	27 530
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(200)	(561)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail - mobilier : - immobilier :)			242	43 778	24 069
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	1 575	250
	Rémunérations du personnel *			250	4 694	892
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	1 006	512
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255		254	4 554	2 104
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	240	180
	Total des charges d'exploitation (II)				264	120 440
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	34 256	4 801
PRODUITS FINANCIERS, CHARGES FINANCIÈRES	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	964	608
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300	44	45
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	5 007	622
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	28 241
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	28 241	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 007	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	135	
	écart de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		989		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		991		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127		
	dont divers* { Creance due au report en arrière du déficit Deduction exceptionnelle (art 39 decies A) Deduction exceptionnelle (art 39 decies B) Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)	346		655		
		643		645		
		648		649		
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies C)	641				
	Deduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	33 383	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables * : dont imputés sur le résultat					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	33 383	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

certifié sincère et conforme *nominal*

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023		Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SARL A KA NICOS		GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN REÇU LE	
SIRET 91046882600011			
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
27 Avenue CASTELLANE		06 AOÛT 2024 <i>solos</i>	
66660 PORTVENDRES			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		SIRET	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
Fab. prod. boulangerie-pâtis., pâtes			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal 0 Bénéfice imposable à 15% 33 383	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		Déficit	
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3. Abattements et exonérations sur le bénéfice			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A ☐ Zones franches d'activité art 44 quaterdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐	
		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Plus-values exonérées relevant du taux de 15% ☐	
		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐ Autres dispositifs ☐	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W du CGI ☐			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBC/DAC4			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre		☐	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI Si oui, indication du logiciel utilisé	
ComptabiliteExpert			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
TRIAIRE EXPERTIS 6 Rue Robert DAUGEY 13500 MARTIGUES Tél : 04 42 802.816			
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : Lieu :	
N° d'agrément :		Qualité et nom du signataire :	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		prestataire :	

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

J	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS
---	--

[illegible]

Certifie sincère et conforme.
Menival

**A KA NICOS
SAS AU CAPITAL DE 200 EUROS
27 AVENUE CATELLANE
66660 PORT VENDRES
RCS PERPIGNAN 910 468 826**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024

L'an 2024 et le 5 juin à 20 heures, les associés de la société A KA NICOS se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Menival, préside la séance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la gérance exposant l'activité au cours des exercices écoulés.
- Le rapport de la gérance sur les opérations touchant au capital de la société

Puis le Président rappelle que la présente assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2023
- Affectation des résultats de l'exercice 2023
- Questions diverses

Le Président donne ensuite lecture des rapports et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 28 241 Euros. Elle approuve également les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023 s'élevant à 28 241 Euros comme suit :

- Au compte autres réserves la somme de 28 241 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.